

LA DÉFENSE
DES DROITS
DE L'HOMME

Éducation : certains sont plus égaux que d'autres

Marie Ferté

Lycée Antoine-de-Saint-Exupéry,
Les Aviron (La Réunion)

Bonjour, je m'appelle Marie. J'ai 17 ans. Je suis en terminale ES dans un lycée du sud de l'île de la Réunion et j'espère intégrer Sciences Po l'année prochaine. Ma scolarité s'est déroulée sans aucun incident. Mon parcours semble tout tracé ; il ne dépend que de ma force de travail et de mes ambitions.

Mais si j'avais vécu ailleurs, serais-je aussi sereine ? Aurais-je pu tout simplement rêver de Sciences Po ou d'une autre grande école ?

Si, comme Djoura, j'avais été scolarisée en Seine-Saint-Denis, dans le « 9-3 », aurais-je eu les mêmes ambitions ? Ce témoignage, je l'ai recueilli auprès d'une association de parents d'élèves.

Faute d'enseignants, Djoura, 9 ans, a déjà perdu des mois entiers de scolarité. En 2017, sa rentrée en CM1 se fait sans instituteur ; la précédente maîtresse avait obtenu sa mutation en juin, et en septembre, personne pour la remplacer ! Comme il fallait bien assurer les cours, le rectorat a fait appel à un contractuel, puis à un deuxième, et à un troisième... et Djoura a assisté à un défilé de contractuels ! Elle n'arrive même plus à les compter ! C'étaient des hommes ou des femmes, parfois très motivés, mais sans aucune formation, recrutés à la va-vite, en CDD par Pôle emploi, sans entretien d'embauche. Parmi ces contractuels, on comptait : un architecte au chômage, un chef de rayon sans emploi, un autre ayant travaillé dans le secteur bancaire... Alors, pour que sa fille puisse acquérir les bases de l'enseignement du CM1, son père a eu recours au « système D » : il a acheté des cahiers de soutien pour la faire travailler. Mais c'est un homme en colère. Selon lui, il y a négligence, voire ségrégation ; il se demande pourquoi une partie des Français ont leur prof, alors que sa fille n'a accès qu'à une éducation au rabais !

Et si j'avais été Tina ? Tina est une jeune adolescente de 14 ans. Issue d'une famille modeste mais au bagage culturel et universitaire conséquent, elle habite porte de Clignancourt¹. Sa maman décide, à l'issue de son CM2, de l'inscrire dans le collège du quartier. Elle refuse de faire comme beaucoup : falsifier son adresse pour contourner la carte scolaire ou l'inscrire dans un établissement privé. Elle est pour la mixité sociale et croit en l'Éducation nationale. Sa fille ira dans ce collège, même s'il est considéré comme un des plus difficiles du département et même s'il ne fait pas rêver. Il est coincé entre les boulevards des Maréchaux et le périphérique, dans un quartier extrêmement pollué, ses locaux sont sales et délabrés. Immédiatement, la maman s'investit dans la vie du collège, devient représentante des parents, participe à diverses réunions, et notamment aux conseils de classe. Rapidement, elle fait un constat accablant : dès leur entrée en 6^e, l'avenir de ces enfants semble tout tracé. Ils ont déjà pour beaucoup d'énormes lacunes. On le sait : tous n'auront pas leur brevet. L'année où Tina a intégré l'établissement, pour la première fois, le collège passait la barre des 50 % de réussite au brevet. Jusque-là, moins d'un sur deux obtenait ce diplôme ! Quant à l'orientation, il faut bien leur en trouver une... et tant pis si elle ne correspond pas au profil de l'enfant. La maman de Tina se souvient d'une jeune fille qui, en cours de 4^e, émit le souhait d'intégrer une filière pro en puériculture. Puis après réflexion, elle décida de revenir sur sa décision et de rester en filière générale, ce que le principal adjoint refusa... Peu importe les envies de cette jeune fille ! Peu importe qu'elle ait finalement le niveau pour rester en 3^e générale, peu importe qu'elle ait pris le temps de mûrir sa décision et d'en changer !

L'avenir de cette jeune fille et celui de ses camarades semble ainsi déterminé d'emblée. Comme s'il était admis que ces élèves ne pouvaient faire d'études générales, quelle que soit leur envie. D'ailleurs, dans ce collège, les orientations vers les filières pros sont bien plus nombreuses que dans les établissements parisiens voisins.

Ainsi, si j'avais été Djoura, je n'aurais certainement pas eu les bases pour poursuivre ma scolarité ! Et si j'avais été Tina, on ne m'aurait

¹ À Paris. [N.D.E.]

certainement pas donné le choix ni laissé la possibilité de poursuivre mes rêves.

La dernière enquête réalisée par le Cnesco – Conseil national d'évaluation du système scolaire – en octobre 2018 est sans appel : un élève scolarisé dans un collège de banlieue difficile a 20 % de chances de moins que les autres d'obtenir son brevet mais a plus de chances d'obtenir une orientation dans un enseignement professionnel qu'il n'a pas choisi ! Dans ces villes et dans ces quartiers, il y a deux fois plus de redoublants que dans le reste du pays. En 6^e, seulement 36 % des élèves maîtrisent les bases (compter, écrire...) contre 66 % dans le reste de la France. Seulement 70 % des jeunes ont leur bac, contre plus de 80 % ailleurs.

Ces établissements de banlieues défavorisées cumulent d'innombrables difficultés et dysfonctionnements :

- c'est là que l'on trouve le plus de professeurs jeunes et débutants, avec peu d'expérience ;
- lorsque les professeurs sont absents, on manque de remplaçants ;
- des postes sont laissés parfois vacants et on a alors recours ici, plus qu'ailleurs, à des contractuels, embauchés à la va-vite, sans formation préalable ;
- ces établissements manquent de surveillants, d'agents d'entretien et leurs locaux sont totalement inadaptés à la hausse des effectifs scolaires.

Pour le Cnesco, il n'y a pas de doute : l'État et les collectivités territoriales sont responsables car ils donnent moins de ressources humaines et budgétaires à ces établissements des zones défavorisées qu'ils n'en donnent aux autres. Pourtant c'est bien là que les besoins sont les plus importants ! Car les difficultés scolaires viennent aggraver les inégalités sociales ; ces territoires sont marqués par une véritable misère : un ménage sur quatre vit en dessous du seuil de pauvreté et le chômage est plus élevé qu'ailleurs.

Certes notre République respecte l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, quand il déclare que : « *Toute personne a droit à l'éducation* ». Mais respecte-t-elle ce même article lorsqu'il conclut : « *L'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite* » ?

Respecte-t-elle le Préambule de la Constitution du 4 octobre 1958 qui affirme que « *l'État garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture²* » ?

Respecte-t-elle le Code de l'éducation, qui affirme dans son premier chapitre (article L. 111-1) que l'éducation « *contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative* » ?

Respecte-t-elle ce même Code de l'éducation quand il affirme dans son article L. 111-2 que « *pour favoriser l'égalité des chances, des dispositions appropriées rendent possible l'accès de chacun, en fonction de ses aptitudes et de ses besoins particuliers, aux différents types ou niveaux de la formation scolaire* » ?

Non ! Beaucoup de jeunes, beaucoup de jeunes tout aussi méritants que moi, n'auront pas droit aux mêmes opportunités d'études et d'emplois.

Car moi, je suis née au bon endroit, au bon moment.

Je réclame que la devise « Liberté, Égalité, Fraternité », longtemps gravée sur le fronton de nos écoles, soit enfin respectée dans toutes nos villes et nos cités.

Je réclame une école plus juste et égalitaire, pour tous !

² Il s'agit en réalité du Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, confirmé par le Préambule de la Constitution de 1958. [N.D.E.]